

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-1-1-1-1-1-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-1-1-1-

DECRET N°75-323 du 12 décembre 1975

portant intérim du Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération par le
Ministre de la Santé Publique et des
Affaires Sociales.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le Décret n°74-277 du 21 octobre 1974, portant formation du Gouverne-
ment et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n°74-289 du 4 novembre 1974, déterminant les services ratta-
chés à la Présidence de la République et fixant les attributions des
membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du Mercredi 10 Décembre 1975, le Capitaine Issifou
BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé
de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant
l'absence du Chef de Bataillon Michel ALLADAYE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 décembre 1975
Pour le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation chargé
de l'intérim,


Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS

AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 - CNR 4 - SPD 2 - IAA-DCCT-IGF-ONEPI-Gde Chanc.5
DPE-DGAJL-INSAE 6 - JORD 1 -